

## **SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL** **DU 25 mai 2021 à 20 Heures 30**

Convocation en date du 17 mai 2021.

Nombre de membres en exercice : 23

Nombre de présents : 21

Nombre d'absents excusés : 2

Secrétaire de Séance : CROCHET Sandrine

Lecture du procès-verbal du 26 avril 2021. Adopté à l'unanimité. Une remarque : Etat d'avancement du dossier acquisition des terrains par la commune à la zone d'activités de la Pommeraie par le biais de la Safer. La proposition a été faite mais sans nouvelle à ce jour.

1) **RENOVATION ET EXTENSION DE LA SALLE SOCIO-CULTURELLE –**  
**Commune Le TEILLEUL :**

Rapporteur : **Monsieur Fabien BOUZIN**

**Objet du marché :**

Rénovation (toiture) et extension de la salle socio-culturelle (local rangement) – Commune Le Teilleul

Résultat d'analyse des offres :

Sans offre pour le Lot n° 02 Charpente bois / couverture bac acier et offre incomplète pour le Lot n° 04 Electricité malgré 3 consultations.

Modification du cahier des charges pour la 3<sup>ème</sup> consultation : **Délai d'exécution** : 6 mois compris période de préparation et hors congés au lieu de 3 mois.

**Démarrage des travaux** : 2<sup>ème</sup> semestre 2021 au lieu de 1<sup>er</sup> semestre 2021.

Considérant qu'il y a lieu d'attribuer les marchés des lots dont les offres sont acceptables afin de garantir les prix et pouvoir valider la subvention accordée de 94 424 € sur ces travaux qui arrive à échéance en septembre 2021,

Décision du conseil municipal :

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Madame le Maire à signer les marchés de travaux avec les entreprises suivantes dont les offres sont économiquement les plus avantageuses :

- Lot n°1 Gros œuvre : Entreprise BATI ECO à St Etienne en Cogles (35) pour un montant ht de 53 520,49 € ht.
- Lot n°3 Menuiseries extérieures : Entreprise LOUISE à LA COULONCHE (61) pour un montant ht de 14 182,14 € ht.
- Lot n°5 Chauffage/Ventilation : Entreprise DOUBLET à Poilley (50) pour un montant ht de 80 600 € ht.

Ces travaux sont estimés à :

Lot n° 01 Gros œuvre : 56 500 € ht

Lot n° 03 Menuiseries extérieures : 11 500 € ht

Lot n° 05 Chauffage / ventilation : 67 000 € ht

Observations : Les entreprises, actuellement, ne souhaitent pas s'engager sur des prix à long terme vu la pénurie de matières premières d'où des lots non pourvus.  
Pour les lots non pourvus, les entreprises seront contactées directement.

2) AMENAGEMENT EXTERIEUR DE LA SALLE SOCIO-CULTURELLE ET  
PLATEAU SCOLAIRE Le Teilleul :

Rapporteur : Serge HEURTIER-GUEGUEN

**Objet du marché et lieu d'exécution :**

Travaux VRD en vue de l'aménagement des abords de la salle socio-culturelle.

Lieu d'exécution : Commune déléguée du Teilleul

**Durée du marché**

La durée du marché est de 2 mois.

**Le coût des travaux est estimé à 127 967€70 ht**

L'offre économiquement la plus avantageuse :

- Entreprise MONGODIN à Le Teilleul (50) pour un montant ht de 153 970 € ht.

Observations :

Le maître d'œuvre a omis des prix sur son estimation mais les à intégrer sur la consultation des entreprises. Donc cette absence ne remet pas en cause la qualité de la consultation, elle a eu pour effet d'induire en erreur dans la budgétisation de cette opération.

Voir si la réalisation du skate-park est nécessaire vu la validation du Pumptrack.  
Voir le coût de la moins-value.

La réalisation du pumptrack va être engagée d'ici la fin de l'année sur le terrain de football à proximité immédiate du plateau scolaire et des structures sportives et scolaires. Une seule association a émis des réserves sur la réalisation du Pumptrack : US Sélune s'inquiète de la disparition d'un équipement sportif éclairé. Pour donner suite à cette observation, l'éclairage du terrain de football à côté du vestiaire est à l'étude ainsi que l'arasement de la haie.

Une subvention de 12 825 € a été accordée au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux pour le pumptrack.

Décision du conseil municipal :

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Autorise Madame le Maire à signer le marché de travaux avec l'entreprise MONGODIN à Le Teilleul (50) pour un montant ht de 153 970 € ht.
- Vote les crédits supplémentaires suivants sur le budget communal de l'année 2021 : en dépenses d'investissement, opération 77 Aménagement extérieur Salle de Sports, compte 2312 + 40 000 € et en recettes d'investissement compte 1641 + 40 000 €.

3) EFFACEMENT DES RESEAUX « LA RASTIERE » - COMMUNE  
DELEGUEE LE TEILLEUL :

Rapporteur : Serge HEURTIER-GUEGUEN

Mise en souterrain des réseaux au lieu-dit « La Rastière » Commune déléguée du Teilleul.

L'estimation du coût des travaux : 82 000 € ht ; participation de la commune : 16 400 € environ ; Financement SDEM50 : 65 600 €.

Décision du Conseil Municipal :

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide de la réalisation de l'effacement des réseaux « La Rastière » Commune déléguée Le Teilleul.
- Demande au SDEM que les travaux soient achevés pour le : décembre 2021.
- Accepte la participation de la commune de 16 400 €.
- S'engage à porter les sommes nécessaires à l'ensemble du projet au budget communal.
- S'engage à rembourser les frais engagés par le SDEM si aucune suite n'est donnée au projet.
- Donne pouvoir à Mme le Maire pour signer toutes les pièces relatives au règlement des dépenses.

4) RENOVATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC – COMMUNE DELEGUEE DU TEILLEUL :

Rapporteur : Serge HEURTIER-GUEGUEN

Présentation du programme de rénovation de l'éclairage public sur la commune déléguée du Teilleul.

Rénovation effectuée :

2019 : Coût des travaux : 80 065 € ; Coût SDEM50 : 40 336 € ; Coût Commune : 39 729 €.

2020 : Coût des travaux : 69 500 € ; Coût SDEM50 : 35 145 € ; Coût Commune : 34 355 €.

Cette rénovation a permis de diminuer par 3 le taux de panne. Ce projet de rénovation réalisé sur 2 ans a intégré la 3<sup>ème</sup> année de rénovation sans supplément financier.

Nouveau programme de rénovation :

Rue des Camélias

Cours des Artisans

Route de Mortain ; Rue du Champ de Bas ; Résidence de la Basse-Porte ; Rue du Tertre

Rue Guillaume Le Conquérant

L'estimation du coût des travaux : 59 600 € ht ; participation de la commune : 35 560 €

environ ; Financement SDEM50 : 24 040 €.

Décision du Conseil Municipal :

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide la réalisation de la rénovation du réseau d'éclairage public pour l'année 2021 « Rues susdites » pour une participation communale de 35 560 €.
- Demande l'achèvement des travaux pour le 4<sup>ème</sup> trimestre 2021.
- S'engage à porter les sommes nécessaires à l'ensemble du projet au budget communal.
- S'engage à rembourser les frais engagés par le SDEM si aucune suite n'est donnée au projet.
- Donne pouvoir au Maire pour signer toutes les pièces relatives au règlement des dépenses.

5) EVACUATION DES EAUX PLUVIALES – BOURG D'HEUSSE :

Rapporteur : Emmanuel MAERTENS

Suite à l'aménagement routier du bourg d'Heussé, la Direction Départementale des Territoires et de la Mer d'Avranches, Service environnement, a été sollicitée pour un avis au sujet de la gestion des eaux pluviales qui se dirigent vers une parcelle communale, puis, privée pour rejoindre un ruisseau.

La demande portait sur la faisabilité de réaliser un busage sur ces parcelles.

Décision du conseil municipal :

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

Décide de ne pas engager de travaux pour l'écoulement des eaux pluviales du bourg d'Heussé suite aux observations de la D.D.T.M. et vu que ces travaux pour canaliser les eaux pluviales pourrait provoquer des dégâts au niveau de l'environnement.

6) RECRUTEMENT D'UN AGENT CONTRACTUEL – SERVICE TECHNIQUE :

Rapporteur : Serge HEURTIER-GUEGUEN

Rappel :

Recrutement de Catherine GASNIER domiciliée à Le Teilleul, pompier volontaire en contrat à durée déterminée depuis le 1<sup>er</sup> mai 2021 pendant 3 mois. En raison du départ à la retraite de Jean-Claude THIERRY et du surcroît de travail au service technique.

Ce contractuel donne satisfaction.

Décision du Conseil Municipal :

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise Mme le Maire à créer un emploi temporaire pour surcroît de travail d'Adjoint technique à temps complet au 1<sup>er</sup> échelon du grade d'Adjoint technique à compter du 1<sup>er</sup> août 2021 pour l'entretien de la voirie, des espaces verts et des bâtiments communaux pendant 9 mois.

7) SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU COMITE D'ANIMATION TEILLEULAIS  
POUR L'ANNULATION DU SPECTACLE VILLE EN SCENE :

Rapporteur : Sandrine CROCHET

En raison de l'annulation du spectacle Ville en Scène qui était prévu le 18 mai 2021, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve l'attribution d'une subvention exceptionnelle au Comité d'Animation Teilleulais de 800 € qui a pris en charge cette dépense, soit acompte versé non remboursé, 1 582 € dont 50% pris en charge par le département.

8) SOUSCRIPTION D'EMPRUNTS :

Rapporteur : Véronique KUNKEL

Pour la réalisation des projets communaux, il a été inscrit au budget, un emprunt de 600 000 €.

Décisions du conseil municipal :

Pour assurer le financement de l'aménagement de la Place de l'Hôtel de ville et ses rues annexes Commune déléguée du Teilleul, le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Mme le Maire, et après avoir délibéré, à l'unanimité, décide

- de solliciter, auprès de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de Normandie, un prêt moyen terme se décomposant comme suit :

- Montant : 500 000,00 €
- Taux : 0,67 %
- Durée : 15 ans
- Périodicité : Trimestrielle
- Amortissement : Echéances Constantes
- Frais de dossier : 500,00 €

Pour assurer le financement de l'aménagement de l'ex-librairie Commune déléguée du Teilleul, le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Mme le Maire, et après avoir délibéré, à l'unanimité, décide

- de solliciter, auprès de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de Normandie, un prêt moyen terme se décomposant comme suit :

- Montant : 300 000,00 €
- Taux : 0,72 %
- Durée : 15 ans
- Périodicité : Trimestrielle
- Amortissement : Echéances Constantes
- Frais de dossier : 300,00 €

- de prendre l'engagement au nom de la commune d'inscrire en priorité chaque année en dépenses obligatoires à son budget, les sommes nécessaires au remboursement des échéances et au paiement des intérêts.

- de prendre l'engagement pendant toute la durée des prêts de créer et de mettre en recouvrement, en tant que de besoin les impositions nécessaires.

- de conférer en tant que de besoin, toutes délégations utiles à Madame le Maire pour la réalisation des emprunts ci-dessus, la signature des contrats de prêt à passer avec l'établissement prêteur et l'acceptation de toutes les conditions de remboursement qui y sont insérées.

Observation : En raison des taux fixes bas, la commune a la capacité à rembourser ces 2 emprunts sur 15 ans avec son autofinancement annuel net de 260 000 €.

La somme empruntée est plus élevée que la somme prévue au budget en raison des résultats d'appel d'offres qui sont plus élevés que les estimations vu la pénurie de matières premières.

9) ADMISSION EN NON VALEUR :

Madame le Maire fait part que le receveur municipal n'a pu procéder au recouvrement de certaines créances et demande, en conséquence, l'admission en non-valeur des titres concernés, soit :

- la somme de 76,74 € budget commune Le Teilleul-Assainissement collectif.
- la somme de 97 € budget commune Le Teilleul-Assainissement collectif et location salle.
- la somme de 876.04 € budget commune Le Teilleul-Assainissement collectif et Jardin du souvenir.

Décision du Conseil Municipal :

Approuvé à l'unanimité.

10) TIRAGE AU SORT – JURY DES ASSISES :

3 Jurés à tirer au sort.

LERALU André Le Teilleul.

CLAUDIN Anthony Le Teilleul.

TREHET Jean-Marc Husson.

11) Questions diverses :

Prochaines réunions :

- Réunion du conseil municipal : le lundi 28 juin 2021 à 20 h 30.
- Réunion Maires Adjoints : le lundi 7 juin 2021 de 12 h 30 à 14 heures.

- Remerciement de la Ligue contre le cancer de la Manche pour la subvention attribuée par la commune.

- Virement de crédit de 200 € du compte 020 « dépenses imprévues d'investissement » au profit de l'article 2313 opération 107 « Travaux bâtiments communaux 2020 ». Revalorisation des tarifs de l'ardoises pour la couverture de l'Eglise de Ferrières, soit 6 712.08 € ht au lieu de 5 957 € 71 € ht, soit un montant de la prestation de 10 774.31 € ttc au lieu de 9 869.06 €.

- Déception de Stéphanie LERAY sur la suppression éventuelle du Skate-Park. Attention ! A ne pas réduire trop nos projets en raison des surcoûts de travaux.

Pour Monsieur HEURTIER, les jeunes étaient plus favorables au pumptrack.

- Remerciement de la Paroisse pour l'aménagement du chœur de l'église du Teilleul.

- Patrice HEROUX délégué à la commission déchets à la Communauté d'Agglomération du Mont Saint Michel Normandie fait un bilan de l'année écoulée.

Possibilité d'acquérir pour les particuliers et collectivités des composteurs.

Séance levée à 22 h 30 mn